

L'hon. M. Churchill: Raison de plus pour enquêter.

L'hon. M. Drury: Pourquoi ne lisez-vous pas l'accord?

L'hon. M. Churchill: Raison de plus pour enquêter puisqu'il s'agit d'un accord perpétuel, il nous faut savoir s'il jouera à l'avantage ou au désavantage du Canada. Pourquoi cette décision devrait-elle reposer uniquement sur le pouvoir exécutif, composé de quelques personnes détenant une parcelle fugitive d'autorité, qui prendraient une décision engageant le pays à perpétuité, sans rallier l'approbation du Parlement avant la signature d'un tel accord?

Je suis content que le ministre m'ait interrompu et m'ait fait reconnaître mon erreur sur cette question, car cela prouve la gravité de l'affaire. Le pouvoir exécutif du pays se place au-dessus du Parlement et des Canadiens. Il nous lie pour toujours par un accord à l'industrie automobile d'un voisin puissant, et cet accord peut être, pour nous, très désavantageux.

Si nous sommes sur un pied d'égalité avec l'industrie automobile des États-Unis, réglons ce point en ayant recours à une enquête approfondie. Mais si l'avenir nous réserve de graves désavantages, mieux vaut le savoir maintenant afin de trouver des remèdes. Cela souligne mon objection du début: le cabinet a dépassé ses pouvoirs en concluant un accord international sans avoir obtenu au préalable la sanction de la Chambre des communes, la suprématie du Parlement a été complètement méconnue.

Le pouvoir exécutif s'est constitué comme l'autorité suprême du pays et, selon toute apparence, est disposé à agir à sa guise sans l'autorité du Parlement. Une fois ce précédent créé, il peut passer de ce point à un autre. Il peut passer outre à la procédure constitutionnelle de jadis et rejeter les précédents traditionnels. C'est ce que le pouvoir exécutif a fait. Cela me fait penser aux années 1950 lorsque nous combattions contre les pouvoirs outranciers que s'arrogeait l'exécutif.

Le ministre a été formé à cette école quand le gouvernement de l'époque voulait traiter le Parlement de façon cavalière. Il fait aujourd'hui la même chose, sans avoir considéré dans quelle mesure ses actions ont porté atteinte aux droits du Parlement. A mon sens, il faut rétablir dans le pays la suprématie du Parlement et y réduire les pouvoirs du premier ministre et de l'exécutif.

M. Addison: Puis-je poser une question au député?

L'hon. M. Churchill: Certainement.

M. Addison: J'ai écouté son discours avec beaucoup d'intérêt et je n'ai pu vérifier, même s'il a cru que le Parlement consentait de mauvais gré à cet accord, s'il était ou non en faveur d'autres accords semblables. Qu'en dit-il?

L'hon. M. Churchill: C'est une question hypothétique. Je parlais simplement de l'accord concernant les produits de l'industrie automobile. J'ai signalé au député l'opinion exprimée par un des principaux députés de son parti et je l'engage donc à s'entretenir avec le député de Davenport.

M. Milton L. Klein (Cartier): Monsieur l'Orateur, je prends la parole uniquement pour commenter une des assertions faites hier par le député de Danforth (M. Scott), qu'on trouve consignée à la page 4763 du hansard:

Bien entendu, l'accord met en lumière tout le problème de la propriété étrangère. A mon sens, le problème réel au sujet de la propriété étrangère au Canada ne découle pas de ce qu'on essaie de prendre des décisions politiques. Le véritable problème, que j'ai constaté au cours des rares voyages que j'ai faits au Canada, c'est que les Canadiens eux-mêmes n'ont pas le cran d'édifier une économie appartenant à des intérêts canadiens.

Cette déclaration n'est vraie qu'en partie. Un des réels problèmes du Canada est de n'avoir pas suffisamment d'habitants. Nous ne pouvons espérer être puissants si nous demeurons peu nombreux. Nous ne pouvons espérer soutenir la concurrence sur le continent nord-américain ni y trouver notre part si le rapport démographique entre les autres et nous est de 20 à 1.

La force des États-Unis vient de ce qu'ils n'ont pas besoin d'exporter; leur marché intérieur est assez vaste pour absorber la production du pays. Il n'en est pas de même chez nous, où l'offre dépasse largement la demande.

Il me paraît que le seul moyen de résoudre le problème de mainmise étrangère consiste, non pas à nationaliser ou à exproprier petit à petit, mais à réduire l'importance proportionnelle des capitaux étrangers au pays en sollicitant des investissements canadiens, de sorte que si, dans une industrie, la mainmise étrangère est, mettons, de l'ordre de 80 p. 100 et le capital canadien de 20 p. 100, la situation sera réglée en créant, dans cette branche du commerce, la concurrence des Canadiens; ainsi, avec les années et une population accrue nous serons en mesure de réduire ces 80 p. 100; grâce à l'adjonction de placements canadiens, les 80 p. 100 s'abaisseront jusqu'à 20 p. 100, tandis que les intérêts canadiens s'élèveront à 80 p. 100.